

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	14
Votants	17

N° D053_ Convention d'autorisation de voirie et d'entretien

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 17 octobre 2024.

A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (14) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra

Absent (2) : VEZIN Pascale, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h02*).

Excusés (3) : WIART Florine pouvoir à BURNET Stéphanie
WAGNER Jean-Pierre pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER
TRINCAT Christophe pouvoir à Patrice CHEVALLAY

Votants (17)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de sécurisation de la traversée du hameau de LYONNET sur la RD21, le département a émis un avis favorable et afin de définir les modalités techniques et administratives, il convient d'établir une convention d'autorisation de voirie et d'entretien.

La convention d'autorisation de voirie et d'entretien a pour objet de :

- Définir les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement
- Affecter la maîtrise d'ouvrage
- Répartir les charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** un accord de principe sur la répartition financière tel que mentionnée dans la convention ci-jointe
- **ACCEPTE** le projet de convention d'entretien et financière proposée.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout acte à intervenir.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 074-217402494-20241024-D053_2024-DE

[Faint, illegible handwritten text]